



DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT SUR MESURE INDIVIDUEL

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Clientèle admissible

Sont admissibles les artistes, artisans et écrivains professionnels ou en voie de professionnalisation du Bas-Saint-Laurent, de même que les travailleurs et les membres du personnel d'organismes culturels de la région. Toutes les disciplines culturelles sont visées.

Projets admissibles

Les projets recevables concernent la participation à une activité de formation visant l'acquisition ou l'approfondissement de compétences essentielles au développement de la carrière du demandeur. Il peut s'agir d'une inscription à un perfectionnement à l'extérieur ou de la venue du formateur à votre bureau ou dans votre atelier. La formation doit être d'une durée minimum de 6 h et maximum de 24 heures.

Dépôt de la demande

Toute demande doit inclure les informations et documents suivants :

- Curriculum vitae du demandeur en lien avec la formation
- Curriculum vitae du formateur
- Plan de formation : objectifs de la formation, contenu, plan de cours.

La demande devra être déposée dans un délai minimal de **3 semaines avant la tenue de l'activité**.

Évaluation de la demande

L'évaluation de la demande se fait en fonction de l'admissibilité du demandeur, de la pertinence de la formation souhaitée en lien avec le champ disciplinaire ou l'emploi occupé par le demandeur, l'apport de cette formation au développement de la carrière ou de l'organisation du demandeur, la compétence du formateur, la qualité générale de la demande, la faisabilité du projet de formation en fonction des budgets disponibles.

Aide financière

Les dépenses admissibles sont les frais d'inscription ou les honoraires du formateur, les frais de transport, d'hébergement et de repas. Certaines conditions s'appliquent : voir les coûts prévisionnels à la dernière page du formulaire.

L'attribution de l'aide financière se fait après la tenue du perfectionnement, sur présentation du rapport d'activité et des pièces justificatives requises. Ce rapport doit être fourni dans les 4 semaines suivant la tenue de la formation (pour une formation en mars, au plus tard le 3 avril) afin que le Conseil puisse acheminer la demande de remboursement à Emploi-Québec.



**Conseil de
la culture**
DU BAS-SAINT-LAURENT

**DEMANDE DE PERFECTIONNEMENT SUR MESURE
INDIVIDUEL**

Identification du demandeur

Nom :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	
Courriel :	
Employeur (s'il y a lieu) :	
Date de la demande :	

Identification du formateur ou de l'institution de formation

Titre de l'activité de perfectionnement :	
Nom du formateur ou de l'institution de formation :	
Adresse :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	
Courriel :	
Date de début de l'activité :	Date de fin de l'activité :
Durée de la formation (en jour ou en heures) :	

Êtes-vous membre du Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent? Oui Non

Quel est votre statut professionnel?

Artiste professionnel Artiste de la relève Travailleur culturel

Quelle est votre spécialisation artistique ou votre secteur d'activité en tant que travailleur culturel? _____

Détails et justification du projet de perfectionnement

Décrivez le(s) besoin(s) de formation et le type d'activité que vous avez choisi pour y répondre (formation sur mesure individualisée, formation de groupe). Expliquez les objectifs du perfectionnement, les compétences à acquérir et les résultats attendus. Quel impact aura ce perfectionnement sur votre carrière artistique ou dans le cadre de votre travail au sein de votre organisme?

Frais encourus par le participant si inscription à un perfectionnement à l'extérieur du bureau ou de l'atelier.

ou

Frais encourus par le formateur (venue du formateur au bureau de l'organisme ou à l'atelier de l'artiste).

Coûts prévisionnels de l'activité de perfectionnement :	Montant
Inscription à l'activité ou honoraires du formateur (24 heures maximum)	
Déplacement (0,20 \$ par km ou coût du transport en commun)	
Hébergement (max. 90 \$ / nuit à l'hôtel ou 25 \$ / nuit chez des parents/amis, 5 nuits max.)	
Allocation quotidienne pour les repas (7 \$ déjeuner, 12 \$ dîner, 18 \$ souper pour un total de 37 \$ par jour)	
Matériel et équipement obligatoire non réutilisable (selon certaines conditions)	
TOTAL DES COÛTS PRÉVISIONNELS	

Votre demande doit être accompagnée des documents suivants :

- Un plan de formation : objectifs de la formation, contenu, plan de cours
- Votre curriculum vitae en lien avec la formation
- Le curriculum vitae du formateur.

Le demandeur confirme qu'il a pris connaissance des modalités concernant les demandes de perfectionnement sur mesure individuel et qu'il joint tous les documents nécessaires afin de recevoir une aide financière.

Signature du demandeur

Date

Veuillez faire parvenir votre demande et les autres documents à l'attention de :

Martine Proulx, coordonnatrice à la formation continue
Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent
88, rue Saint-Germain Ouest, C. P. 873, Rimouski (Québec) G5L 7C9
Téléphone : 418 722-6246 poste 25
Télécopieur : 418 724-2216
Courriel : martine.proulx@crcbsl.org